

221C1964
FR0000074122-FS0641

3 août 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SII
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 août 2021, M. Eric Matteucci a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 20 octobre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SII (Société pour l'Informatique Industrielle) et détenir 1 607 432 actions SII représentant autant de droits de vote, soit 8,04% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une donation effectuée par M. Bernard Huvé au profit de M. Matteucci intervenue le 20 octobre 2020.

Au 2 août 2021, M. Eric Matteucci a précisé détenir 1 627 913 actions SII représentant autant de droits de vote, soit 8,14% du capital et des droits de vote de cette société¹.

¹ Sur la base d'un capital composé de 20 000 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.